

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1977**

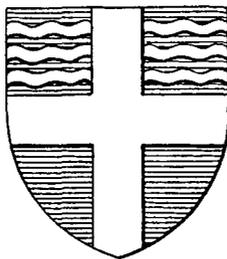
pour la période du 1er mai 1977 au 30 avril 1978

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



Renseignements

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée *par écrit* au Conseil administratif.

Les conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi, de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 30.

Compte des chèques postaux : 12 - 2827.

Téléphone : 55 21 21 - 55 21 22 - 55 10 25.

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais, par l'officier de l'état civil ou son suppléant, le mercredi et le vendredi. S'ils sont célébrés un autre jour, il sera exigé une taxe de 20 francs.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'état civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, avenue du Cardinal-Mermillod 46, Carouge; téléphone 42 30 60.

Bibliothèque

Rampe de la Gare 2. Ouverture : lundi, mercredi, vendredi et samedi de 15 h. à 18 h.

Infirmières d'hygiène sociale

Mlles Mireille Curchod et Marie-Gabrielle Maye. Rampe de la Gare 4. Téléphone 55 10 80 de 11 h. à 12 h.

Pesée des nourrissons le jeudi de 15 h. à 16 h. 30.

entraide familiale de Versoix et environs

Président : M. Robert Piccot.

Responsable du placement : Mme Marguerite Fragnière, téléphone 55 13 57 de 9 h. à 18 h.

Aide ménagère au foyer

Responsable pour Versoix : Mme Barbey, téléphone 92 57 51.

Inspecteur du bétail

M. Walter Michel, Sauverny-sur-Versoix.

Suppléant : M. Marcel Lacroix, Sauverny-sur-Versoix.

Service du feu

<i>Etat-major :</i> Cap G. Alessi	Téléphone 55 16 53
Plt P. Marcuard	Téléphone 55 20 25
Lt F. Fragnière	Téléphone 55 13 57
Lt Cl. Lehmann	Téléphone 55 29 11

Protection civile

Chef local : M. Albert Jaccard, p. ad. Mairie de Versoix.

Gendarmerie

Route de Suisse 69. Téléphone 55 10 21.

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier**

de l'exercice 1977

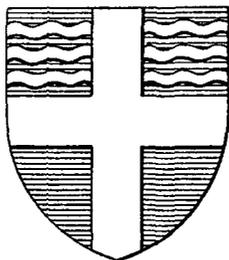
pour la période du 1er mai 1977 au 30 avril 1978

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

élu le 27 avril 1975

Entré au Conseil en :

PARTI RADICAL :

MM. Burkin Charles	1971
Lusti Bernard	1975
Marquis Jean-Pierre	1973
May Samuel	1963 et 1975
Mettaz Ferdinand	1959
Ramseyer Gérard	1975
Resseguier Alain	1971
Mme Zollinger-Bieri Carmen	1971

PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN :

MM. Bapst François	1963
Lehmann Claude	1959
Mme Levrat-Giraud Monique	1971
Mme Pernet-Girard Micheline	1967
MM. Piccot Jean-Pierre	1975
Rossetti Cédric	1977
Salamin Pierre	1971

PARTI LIBÉRAL :

M. Bühler Joseph	1975
Mme Kraus-Gurny Liselotte	1975
M. Schuthe Hermann	1976

ENTENTE COMMUNALE :

MM. Meyll Pierre	1975
Naine Paul	1965
Pasche Charles	1971

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1977-1978

Président :	M. Alain Resseguier
Vice-président :	M. François Bapst
Secrétaire :	M. Pierre Meyll

COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission des finances : Wicht Pierre, C.A. délégué, Bapst François, Bühler Joseph, Burkin Charles, Marquis Jean-Pierre, May Samuel, Naine Paul, Pernet Micheline et Salamin Pierre-Marie.

Commission des bâtiments : Ferrero Claude, C.A. délégué, Lehmann Claude, Lusti Bernard, Marquis Jean-Pierre, Naine Paul, Piccot Jean-Pierre, Resseguier Alain, Rossetti Cédric et Schuthe Hermann.

Commission des travaux : Courtois René, C.A. délégué, Bapst François, Burkin Charles, Lehmann Claude, Lusti Bernard, Pasche Charles, Piccot Jean-Pierre, Ramseyer Gérard et Schuthe Hermann.

Commission d'urbanisme et de développement : Wicht Pierre, C.A. délégué, Bapst François, Kraus-Gurny Liselotte, Lehmann Claude, May Samuel, Mettaz Ferdinand, Meyll Pierre, Resseguier Alain, Salamin Pierre-Marie.

Commission des sports et loisirs : Courtois René, C.A. délégué, Bühler Joseph, Levrat Monique, Mettaz Ferdinand, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Ramseyer Gérard, Rossetti Cédric et Zollinger Carmen.

Commission sociale et culturelle : Ferrero Claude, C.A. délégué, Kraus-Gurny Liselotte, Levrat Monique, Mettaz Ferdinand, Pasche Charles, Pernet Micheline, Resseguier Alain, Rossetti Cédric et Zollinger Carmen.

COMMISSION SPÉCIALE

Commission de réclamation de la taxe professionnelle : Cachin Gaston, Golay Edouard, Wicht Charles (nommés par le Conseil municipal); Lacroix Marcel, Muhlheim Hermann (nommés par le Conseil administratif); Gabus Simone, Bianchetti Maurice (nommés par le Conseil d'Etat).

CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE VERSOIX-CENTRE

Président : May Samuel; membres : Wicht Pierre, Estier André, Leyvraz Jean, Knoblauch Pierre, Naine Paul, Ricci François.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu le 25 mai 1975

MM. Courtois René, Ferrero Claude, Wicht Pierre

Répartition des fonctions administratives

M. **R. Courtois** (suppléant M. Pierre Wicht)

Travaux aux routes - Voirie - Cours d'eau - Plage et sports - Stade et places de jeux - Agriculture et forêts - Cimetière.

M. **C. Ferrero** (suppléant M. R. Courtois)

Bâtiments - Bibliothèque - Instruction publique - Protection civile - Service du feu - Manifestations communales - Problèmes sociaux et culturels.

M. **P. Wicht** (suppléant M. C. Ferrero)

Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Locations - Police et circulation - Urbanisme - Etat civil - Affaires militaires.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1977

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

CONSEIL MUNICIPAL

L'activité du Conseil municipal n'a pas faibli durant cette année, bien qu'aucune décision de grande envergure n'ait été prise. Au cours de six séances et de nombreuses réunions de commissions, il a été traité des nombreux problèmes qui se posent à l'administration d'une commune en continuel développement.

Nous mentionnons les décisions les plus importantes, dont certaines seront traitées de façon détaillée dans les chapitres les concernant.

20 mars 1977 :

- Cession à la Fondation communale Versoix-Centre des terrains de la rue de l'Industrie destinés à la construction d'un nouvel immeuble

25 avril 1977 :

- Crédits supplémentaires de l'exercice 1976

23 mai 1977 :

- Adoption des comptes financiers et du compte rendu administratif de l'exercice 1976
- Achat d'une parcelle boisée au chemin du Calot
- Renouvellement du bureau du Conseil municipal

27 juin 1977 :

- Adoption du programme des travaux routiers 1977
- Décision de déposer la requête préalable pour la construction du centre sportif

31 octobre 1977 :

- Vote des travaux d'amélioration du tronçon supérieur de la rue des Moulins

28 novembre 1977 :

- Souscription de titres de participation du capital de la Banque Hypothécaire du canton de Genève
- Adoption du statut du personnel communal
- Adoption du budget 1978

Au début de l'année 1977, M. Serge Alessi a donné sa démission de conseiller municipal. Entré dans ce conseil en 1963, le démissionnaire — qui en avait été le président en 1974/1975 — a toujours fait preuve d'un grand intérêt pour les affaires de sa commune; aussi ne pouvons-nous que regretter sa décision. Son remplacement, au sein du groupe démocrate-chrétien, a été assuré par M. Cédric Rossetti, à qui nous réitérons nos souhaits de bienvenue.

Au cours de l'année 1977, nous avons eu la peine d'apprendre le décès de deux anciens conseillers municipaux. Tout d'abord en septembre, M. Irénée Baechler, qui avait siégé de 1943 à 1959 au sein de l'Entente communale, et en fin d'automne, M. Joseph Schmitt, qui fut conseiller de 1943 à 1947 et de 1951 à 1963, dans les rangs du groupe chrétien-social, devenu depuis le groupe démocrate-chrétien. Issus de milieux modestes, ces deux anciens conseillers ont été tout naturellement portés à s'intéresser à leurs concitoyens en participant activement à la vie publique. La fin de leur vie fut malheureusement assombrie par un mauvais état de santé. Nous désirons ici renouveler à leurs familles notre respectueuse sympathie.

Administration communale et personnel — Finances — Fonds spéciaux — Constructions, urbanisme et développement — Police et circulation — Etat civil — Statistiques

Conseiller administratif délégué : M. Pierre Wicht

Administration communale et personnel

L'événement principal au sein du personnel communal a été le départ de notre secrétaire général, M. Marcel Lacroix, qui a pris sa retraite le 31 octobre 1977 après 41 années de service. Nous aurions souhaité pouvoir publiquement témoigner notre reconnaissance à ce précieux et dévoué collaborateur. La modestie bien connue de M. Marcel Lacroix ne nous l'a pas permis, car il nous a fait comprendre de la manière la plus nette qu'il s'opposait à toute manifestation. Il ne nous en voudra toutefois pas de reproduire dans ce compte rendu les termes de la lettre que le Conseil administratif de l'époque lui avait adressée, le 10 décembre 1971, à l'occasion de ses 35 ans de fonctions.

« Le 10 décembre 1936, vous franchissiez pour la première fois le seuil de la Mairie de Versoix. Vous ne pensiez certainement pas à l'époque que, 35 ans plus tard, vous seriez encore au service de la Commune.

» Que de souvenirs vous pourriez évoquer, que d'anecdotes vous pourriez raconter si, lorsque l'heure de la retraite arrivera, vous écriviez

*Retraite en 1977
à 42 ans -*

vos mémoires. Nul doute que les jeunes mariés émotionnés qui quitteraient la Mairie seraient heureux de pouvoir connaître la grande et la petite histoire de Versoix en prenant connaissance du livre de Jean-Pierre Ferrier et de votre recueil.

» 35 ans de travail précis et efficace ! 35 ans de conscience professionnelle ! 35 ans de discrétion et de dévouement ! Tous les magistrats communaux qui se sont succédé ont constamment apprécié votre collaboration loyale et constructive, et nous sommes heureux de pouvoir vous dire un grand merci. Nous le sommes d'autant plus que nous aussi nous partageons les mêmes sentiments que nos prédécesseurs.

» Si la France a pu surmonter des difficultés résultant des crises gouvernementales fréquentes et régulières, elle le doit à ses hauts fonctionnaires. A Versoix, nous sommes comblés ! Nous n'avons pas connu de crise et nous avons le privilège, depuis 35 ans, d'avoir un Grand Commis.

» Grâce à votre parfaite connaissance de la Commune et de ses besoins, vous avez permis à tous les magistrats de se familiariser rapidement avec les problèmes qu'ils devaient maîtriser et vous les avez aidés, dans l'accomplissement de leurs tâches, en les déchargeant de besognes mineures, mais combien nécessaires, et en leur donnant de discrets et précieux conseils.

» Votre activité n'a pas été uniquement bénéfique pour les autorités versoisiennes; elle l'a été pour la population tout entière. Avant la création officielle du service social, vous pratiquiez l'accueil, vous facilitiez les tâches administratives de certains de nos concitoyens et vous multipliez les démarches pour ceux de nos administrés moins favorisés.

» Aujourd'hui, il nous est agréable de vous exprimer au nom de tous les Versoisien gratitude et reconnaissance. Nous serions heureux que vous ne considériez pas ce message comme une lettre officielle, mais comme un témoignage amical de ceux qui ont la chance de pouvoir bénéficier de votre expérience. »

Le départ de M. Marcel Lacroix est une page importante de l'histoire de notre commune qui se tourne et nous voudrions une fois encore lui dire un grand merci pour tout ce qu'il a fait. Nous désirons aussi lui renouveler nos vœux pour une très heureuse retraite. Nous sommes persuadés que ces sentiments sont partagés par tous les Versoisien. En effet, nombreux sont ceux qui ont bénéficié et bénéficieront encore de l'aide, de l'expérience et du dévouement de notre ancien secrétaire général, qui a bien mérité de la Commune.

A la suite du départ de M. Marcel Lacroix que nous venons de commenter, le Conseil administratif a nommé pour lui succéder M. Charles Wicht, dont nous avons déjà fait état de la venue parmi le personnel communal dans notre précédent rapport. Simultanément, M. Wicht a aussi été désigné comme secrétaire-rédacteur des séances du Conseil municipal.

Les nombreuses tâches du secrétariat auraient nécessité depuis longtemps déjà l'engagement d'un quatrième collaborateur. Le manque

de place dans les anciens locaux de la Rampe de la Gare et le changement de secrétaire général ont retardé cette adaptation à nos besoins. Finalement, à fin 1977, le Conseil administratif, après une inscription publique, a décidé l'engagement à titre de secrétaire sténo-dactylographe d'une jeune Versoisienne, Mlle Francine Dunand, qui est entrée en fonctions le 1er avril 1978.

Notre service des travaux s'est aussi augmenté d'une unité, en raison des tâches toujours accrues qui lui incombent et parmi lesquelles nous relevons l'accord qui nous lie avec l'Etat pour l'entretien et le nettoyage des abords du collège du cycle d'orientation. C'est M. Robert Braito, un jeune jardinier, qui est venu renforcer notre équipe de cantonniers.

A la Bibliothèque, Mme Marie-Rose Levrat a été confirmée officiellement dans la fonction d'auxiliaire qu'elle exerçait jusqu'à présent à titre privé.

Il n'y a pas eu d'autres changements parmi le personnel communal durant la période couverte par le rapport.

L'augmentation du nombre de nos collaborateurs et les exigences d'une saine administration ont nécessité l'élaboration d'un « Statut du personnel communal ». Ce document, dont le Conseil municipal a demandé l'établissement, est destiné à codifier les conditions d'engagement des fonctionnaires communaux, à fixer leur mode de traitement, leurs divers droits et obligations, la procédure de règlement des litiges, soit, d'une manière générale, tous les rapports d'employeur à employé qui peuvent exister au sein d'une administration. Conçu sur la base de mêmes documents existant déjà dans d'autres communes genevoises, il a été mis au point par la commission des finances avant d'être soumis au personnel communal, qui a pu faire part de ses remarques et objections. Ce statut a été finalement adopté par le Conseil municipal le 29 novembre 1977 et est entré en vigueur le 1er janvier 1978.

Le Conseil municipal a également demandé que certaines fonctions soient aussi réglées par un cahier des charges. Ce second document, qui doit traiter de cas plus particuliers, est encore à l'étude.

Ces prescriptions n'ont pas pour conséquences une suspicion quelconque envers les collaborateurs de la commune, dont nous nous plaignons à reconnaître le sérieux et l'intérêt qu'ils portent à leur travail. Nous saisissons cette occasion pour les remercier de leur fidélité et de leur efficacité.

Finances

Les recettes fiscales continuent à représenter la majeure partie de nos recettes communales. Le ralentissement dans leur progression ou leur recul pose des problèmes compliqués pour l'accomplissement des tâches et le règlement des dépenses, dont la plus grande partie ne peut subir aucune compression. Une prudence tant dans l'estimation des recettes que des dépenses est de rigueur si nous voulons pouvoir faire face à nos obligations.

Le rendement du centime additionnel communal n'a pas atteint en 1977 le montant que nous avons prévu. Pour être important, ce manque à gagner n'est tout de même pas catastrophique, car il a été partiellement compensé par des plus-values enregistrées sur d'autres recettes fiscales. Le manco final d'environ Fr. 140.000,— diminue l'attribution faite au fonds de réserve. Pour la première fois, le compte budgétaire boucle sans l'excédent de recettes habituel qui permettait une affectation supplémentaire à nos réserves destinées à l'autofinancement de travaux ou d'acquisitions de terrains et d'immeubles.

Ainsi que nous l'avons mentionné dans notre compte rendu 1976, l'aide de l'Etat sous forme de subventions continue à diminuer. La taxe professionnelle communale continue à faire l'objet d'oppositions de la part d'une importante entreprise genevoise. Ce litige, qui dure depuis plusieurs années, semble être entré dans sa phase finale, puisque le dossier est maintenant en mains du Tribunal fédéral. Bien entendu, nous ignorons quel sera le résultat de ce procès. Cet impôt représente pour l'ensemble des entreprises versoisiennes une recette de l'ordre de Fr. 100.000,— à Fr. 140.000,— selon les années.

L'état de notre trésorerie s'est amélioré au cours de l'année 1977, ce qui nous a permis de ne pas entamer l'emprunt de Fr. 500.000,— contracté à la fin de l'année 1976 auprès de la Coopérative financière des communes genevoises. En effet, le solde de la subvention pour l'école de Montfleury a été versé et une grande partie des importantes participations de la Confédération et des CFF pour le passage sous-voies de Pont-Céard nous sont parvenues durant le premier semestre de l'année dernière.

Fonds spéciaux

La vente de deux immeubles en 1977, dans le cadre de la liquidation de la succession de Mme Mary Livada-Métein, a eu pour résultat le versement à notre commune d'une somme de Fr. 358.000,— qui a servi à constituer un nouveau fonds. Les montants reçus sont actuellement bloqués jusqu'à la conclusion d'un accord pour leur utilisation qui respecte les volontés de la donatrice.

L'action du paquet de Noël dont près de 80 familles ou personnes isolées sont bénéficiaires dépend du « Fonds d'entraide » constitué à cet effet.

Nous constatons que nos fonds spéciaux ne sont que peu mis à contribution. Les montants prévus au budget annuel permettent de faire face à la plupart des sollicitations.

Constructions, urbanisme et développement

Le dernier recensement des logements vacants a fait constater que la commune de Versoix continue à jouir du même succès pour la location d'appartements. Les nombreuses demandes qui parviennent à la mairie confirment cet état de choses.

Au cours de l'année 1977, a débuté à Grand-Montfleury la construction d'un ensemble comprenant 130 appartements qui devraient pouvoir être occupés au début de l'automne 1978. Le chantier de construction de l'immeuble de la Fondation communale Versoix-Centre à la rue de l'Industrie est en pleine activité et les appartements et locaux commerciaux devraient être terminés pour l'été 1979. Une nouvelle construction comprenant plus de 100 logements débute au bas du chemin de Pont-Céard.

Les terrains destinés à la construction de villas sont de plus en plus rares et il n'existe plus actuellement de zone disponible permettant ce genre de construction.

En vue de démolir les anciens bâtiments scolaires, ainsi que l'immeuble de l'ancien buffet de la gare, nous avons conclu un contrat avec l'armée prévoyant ces travaux en quatre étapes entre 1977 et 1978. Seule la démolition du buffet a été jusqu'à présent menée à terme dans les délais prévus. L'état de désolation dans lequel se trouve la place de la gare avec ce chantier quasiment abandonné, les remarques qui nous parviennent régulièrement et notre crainte des dangers occasionnés par ces bâtiments en partie démolis nous ont incités à intervenir auprès des services responsables des troupes de PA afin qu'ils accélèrent leur processus de travaux.

MM. Lehmann et Resseguier, architectes, ont procédé il y a un an, sur notre demande, à une étude analytique des constructions au centre du bourg. Après avoir pris connaissance de cette étude, le service cantonal de l'urbanisme a demandé un complément visant à trouver des solutions qui devraient aboutir à une modification du plan directeur de ce secteur.

L'étude du projet de traversée de Versoix qui avait fait un bon démarrage au printemps 1975 semble être à nouveau au point mort. Lorsque le Département des travaux publics avait relancé ce projet, nous pensions pouvoir aboutir à un résultat positif dans des délais relativement courts. Cependant, les difficultés rencontrées, spécialement pour des problèmes de niveau de chaussée, et la variante présentée par la commune pour la traversée de l'agglomération en tunnel n'ont pas encore recueilli l'accord des services intéressés.

Depuis plusieurs années, nous parlons d'un vaste projet d'aménagement des rives du lac. La complexité des problèmes posés ainsi que les réserves faites par les propriétaires riverains font que ce projet est également au point mort.

Police et circulation

Tout au long de cette année, nous avons voué une attention particulière à chercher à améliorer la circulation dans tous les secteurs où cela était possible. La collaboration avec le service cantonal de la circulation nous permet de demander des mesures adéquates devant

supprimer les dangers consécutifs à la densité des véhicules qui circulent sur nos artères communales.

Un gros problème reste cependant posé : celui du carrefour au bas de la route des Fayards où débouchent aussi sur la route de Suisse, pratiquement sans visibilité, le chemin de la Scie et celui de l'Ancien-Péage. A de nombreuses reprises, des réclamations nous sont parvenues de personnes ayant risqué des accrochages. La configuration des lieux ne permet pas, vu l'état actuel, d'améliorer ce carrefour par de simples mesures de police, aussi le service du génie civil du Département des travaux publics a-t-il été chargé de procéder à une étude complète. Le Conseil administratif, très conscient des dangers de la circulation à cet endroit, suit cette affaire de près.

Le carrefour de la Caisse d'Epargne, au centre du bourg, est toujours réglementé par la gendarmerie aux heures de pointe, puisque c'est la seule solution qui a pu être retenue.

Les feux réglementant la circulation au bas du chemin de Pont-Céard n'ont pas reçu un accueil enthousiaste de la part des Versois. Il est constaté que leur utilité est douteuse durant une bonne partie de la nuit; aussi avons-nous demandé au service compétent de les modifier en clignotants oranges durant la période de faible circulation.

De nombreux problèmes de stationnement ont également retenu notre attention. Nous n'évoquons pas celui de l'avenue Lachenal, devant le magasin Migros, et nous reviendrons, au chapitre de la plage et du Port-Choiseul, sur l'encombrement des artères qui conduisent au bord du lac. Nous devons cependant relever le stationnement toujours trop important au chemin Ami-Argand et nous espérons que la construction par le groupement PAT d'un garage souterrain de 40 places contribuera à améliorer sensiblement la situation.

Nous aurons aussi à nous attacher à résoudre divers problèmes de parcage, notamment à la Rampe de la Gare et dans les ruelles du bourg.

Constatant qu'il n'est pas possible d'empêcher tant les cyclistes que les cyclomotoristes d'emprunter la passerelle de la Scie, nous l'avons munie de chicanes à chacune de ses extrémités de façon à ralentir sensiblement la vitesse de ces véhicules. Nous sommes conscients que la solution de laisser passer piétons et véhicules à deux roues sur cette passerelle occasionne un certain danger, dû principalement à l'indiscipline et l'insouciance des jeunes. Cependant, il faut convenir que ces véhicules et leurs conducteurs courent moins de danger en utilisant cette passerelle qu'en s'engageant sur la route de Suisse au carrefour dont nous évoquions les problèmes précédemment.

Le poste de gendarmerie de Versoix est placé depuis décembre 1977 sous la responsabilité du brigadier Paul Crôt. Nous sommes heureux du retour à Versoix de ce chef qui connaît bien la commune où il habite depuis de nombreuses années et nous sommes persuadés qu'il continuera à apporter attention à tous nos problèmes. Les contacts tant avec lui qu'avec ses collègues se déroulent dans de bonnes conditions.

Etat civil

Il a été célébré 59 mariages et enregistré 12 décès à Versoix du 1er janvier au 31 décembre 1977. Comme les années précédentes, aucune naissance n'a eu lieu sur le territoire communal.

Durant la même période, 7 naturalisations d'étrangers ont été enregistrées au registre des familles, recouvrant ainsi 18 nouveaux Versois que les autorités communales accueillent lors d'une petite cérémonie au printemps.

En 1977, il a été procédé à 19 inhumations dans notre cimetière, dont 5 incinérations.

STATISTIQUE

La population versoisienne a évolué comme suit entre le 31 décembre 1976 et le 31 décembre 1977 :

	1976		1977	
Total	7260		7193	
soit :				
genevois	1691		1763	
confédérés	2698		2660	
étrangers	2871	7260	2770	7193
se répartissant :				
— <i>hommes</i>				
genevois	794		808	
confédérés	1247		1219	
étrangers	1462	3503	1326	3453
— <i>femmes</i>				
genevoises	897		955	
confédérées	1451		1441	
étrangères	1409	3757 7260	1344	3740 7193

Nous constatons ainsi un léger recul, mais il faut relever qu'aucune nouvelle construction de logements n'a été terminée en 1977.

D'autre part, le nombre des étrangers est toujours fortement influencé par la présence des élèves du Collège du Léman.

Il y a aussi lieu de mentionner 120 travailleurs frontaliers travaillant dans des entreprises versoisiennes à la fin de l'année 1977. Ce chiffre n'est bien entendu pas compris dans les statistiques ci-dessus.

Routes et travaux

Un nouveau programme de réfection des routes et chemins communaux a été prévu et exécuté en 1977.

Il s'est agi tout d'abord d'améliorer le débouché du chemin de Dessous-Saint-Loup, sur la route de Saint-Loup, dont la mauvaise visibilité nous occasionnait des soucis. Grâce à la compréhension des deux propriétaires riverains, une nette amélioration a été possible. Nous avons profité de ces travaux pour créer un emplacement de parking au-devant du terrain d'entraînement de football.

Les artères ci-après ont été remises en état, notamment par la pose de tapis bitumineux et diverses améliorations : la route de Malagny, les chemins Isaac-Machard, de la Bécassière, du Biolay, de la Fernasse, du Moulin-Neuf, du Martinet et la route de la Bâtie.

Enfin, le tronçon supérieur de la rue des Moulins, entre l'usine Favarger et la Gare, fait l'objet d'une importante réfection comprenant notamment la création d'un trottoir et la modification du carrefour au-devant du pont CFF. Nous avons ainsi pu donner suite à de nombreuses demandes des usagers de cette importante artère où les piétons ne bénéficiaient d'aucune sécurité sur un parcours situé en pleine agglomération. D'autre part, le signal « Stop » de ce carrefour si large n'avait pas donné satisfaction depuis sa création.

Le remblayage de la fouille creusée lors du remplacement de la conduite d'eau de la Rampe de la Gare avait été exécuté dans de mauvaises conditions atmosphériques et ne pouvait pas être accepté. Avec une participation financière importante des Services Industriels, nous avons fait procéder à la pose d'un nouveau revêtement de surface qui, maintenant, donne satisfaction.

Nous devons aussi mentionner qu'au cours de l'été il a été effectué la pose du revêtement final au chemin de Pont-Céard et au chemin Ravoux.

Les chaussées des ruelles du bourg sont en très mauvais état, mais il ne saurait être question de procéder à de coûteuses réfections tant que le problème des égouts n'aura pas été revu. Nous avons cependant prévu de procéder à un goudronnage à chaud destiné à les maintenir en état durant encore quelques années. Malheureusement, à la suite du mauvais temps de l'été dernier, l'entreprise mandatée n'a pas pu tenir son programme.

Une entente a pu avoir lieu avec les propriétaires de l'avenue Choiseul au début de l'été, de sorte que ce chemin, qui conserve un caractère privé et destiné plus spécialement aux piétons, a été remis en état par la pose d'un tapis bitumineux avec prolongement jusqu'au chemin de Montfleury. Tous les usagers et spécialement les enfants

peuvent désormais circuler dans de bonnes conditions entre la halte de Pont-Céard et le quartier de Montfleury.

Après une longue attente, l'Etat a enfin entériné la reprise de la route de l'Etraz comme artère cantonale sur la totalité du territoire de notre commune. Nous sommes satisfaits de cette décision qui nous enlève la charge d'entretien de cette voie de communication de caractère plus spécialement de transit.

Parallèlement aux réfections de chaussées, il a été décidé une amélioration de l'éclairage public aux chemins du Vieux-Port, Isaac-Machard et Hubert-Saladin.

Voirie et assainissement

Notre principal souci en ce qui concerne la voirie se rapporte à la prochaine fermeture de l'usine d'incinération de Richelien. Nous devons constater que notre service de voirie, toujours bien au point grâce aux excellentes prestations de l'entreprise Jean Odelet, a bénéficié de la proximité de cette usine. La suppression du lieu de déchargement sur le territoire communal va entraîner une dépense supplémentaire importante, que nous chiffons actuellement à Fr. 35.000,— par année, pour le transport des ordures ménagères jusqu'à l'usine des Cheneviers. Nous ne sommes pas en état de nous opposer à la suppression de l'usine de Richelien, qui a été construite et est exploitée par le canton. D'autre part, toutes les communes participent déjà au coût de l'extension de l'usine des Cheneviers, pour laquelle notre participation s'est élevée à Fr. 25.000,— en 1977.

Nous n'avons pas eu à nous préoccuper de problèmes importants d'assainissement et d'égouts au cours de l'année sous revue. Nous devons cependant mentionner que le système très vétuste des canalisations de l'ancienne partie du bourg nous obligera, dans les prochaines années, à prévoir une étude générale qui entraînera des dépenses importantes pour la commune ainsi que pour les propriétaires intéressés.

Plage et port

La plage et le Port-Choiseul sont en fait des établissements appartenant à l'Etat. Il n'en demeure pas moins que la commune est chargée, aux frais du canton, d'assurer le gardiennage et l'entretien de la plage. Il est difficile, chaque année, de trouver le collaborateur compétent et de confiance. Cette fonction, qui comporte diverses responsabilités, n'est de toute façon pas facile à remplir lorsqu'on connaît l'indiscipline et le sans-gêne de certaines personnes qui utilisent cet emplacement. A la suite de diverses interventions, le service cantonal des lacs et cours d'eau responsable du périmètre de Port-Choiseul a d'abord, en 1977, procédé à la pose d'un balisage qui empêche maintenant les bateaux de naviguer parmi les baigneurs. D'autre part, des travaux

vont être entrepris afin d'aménager définitivement le secteur situé à proximité de la grue; il sera ainsi possible de sortir et de mettre à l'eau des bateaux hors de l'emplacement réservé aux baigneurs.

L'administration des amarrages de bateaux est du ressort cantonal. Nous devons toutefois déplorer que le nombre des bateaux atteigne parfois le double des places d'amarrage. Au point de vue communal, cet état de faits se traduit par une énorme affluence de véhicules sur toutes les voies d'accès, ce qui présente, dans l'état actuel, une situation insoluble. Nous pouvons dire que le problème de Port-Choiseul n'est pas sur le lac, mais à terre. Ce n'est pas les interventions de la gendarmerie, aussi fréquentes qu'elles puissent être, qui apporteront le remède, mais bien la mise à disposition d'emplacements de parking supplémentaires situés dans un rayon restreint. Le Conseil administratif a récemment fait part de ses préoccupations à M. le conseiller d'Etat Jaques Vernet.

Nous sommes heureux de signaler que le Club Nautique de Versoix a finalement obtenu le permis de construire un nouveau Club-House qui sera implanté sur la partie nord de Port-Choiseul, en limite de la plage. Cette construction permettra à cette société, qui groupe environ 500 membres, de s'installer dans des locaux répondant à son importance. Sur demande de la commune, la buvette pourra distribuer des boissons aux utilisateurs de la plage.

Terrains de sport

La politique communale à ce sujet est conditionnée actuellement par l'étude du centre sportif de la Bécassière. L'avant-projet du bureau d'architectes fut l'objet d'études et de réflexion au sein des autorités communales. L'importance de la dépense en cette période où les recettes communales n'enregistrent plus de hausses constantes fait réfléchir chacun des responsables. Il est cependant temps d'aboutir à une décision et le Conseil administratif soumettra le projet très prochainement.

Au cours de cette dernière année, notre service des travaux a veillé à maintenir les actuels terrains de sport dans les meilleures conditions. Ce n'est pas toujours facile lorsque l'on connaît l'intensité de leur utilisation.

Sociétés locales

Tant le Conseil administratif que le Conseil municipal vouent une grande attention à tout ce qui touche à nos sociétés locales. Elles sont, chacune dans le dicastère qui leur est propre, le rassemblement de toutes les personnes qui s'intéressent à la vie de la commune. Nous sommes aussi heureux de relever qu'elles font preuve d'une grande vitalité.

De nouvelles sociétés se créent chaque année; c'est ainsi qu'en 1977, le Ski-Club, le Groupement d'animation artistique de Versoix (GAAV) et tout récemment le Club de tennis de table ont vu le jour.

Si notre situation géographique ne nous permet pas de procurer les terrains nécessaires au Ski-Club, les deux autres groupements ont vite pris de l'importance. Ceci a nécessité d'une part la mise à disposition de la villa « Les Muguets », à l'avenue Lachenal, d'autre part l'attribution des abris anti-aériens de l'école de Montfleury.

Les autorités communales se plaisent à relever les nombreux résultats individuels obtenus par nos sportifs. D'autre part, nous mentionnerons plus spécialement la victoire en championnat genevois 1977 de la première équipe du Football-Club, qui a ainsi accédé à la deuxième ligue.

Pour la première fois, 1977 a vu l'attribution du « Mérite sportif versoisien ». Cette distinction, créée par le Conseil municipal en 1976, est destinée à récompenser soit les exploits d'une équipe ou d'individuels, soit les personnes qui ont fait preuve de dévouement à la tête d'une société sportive. La remise des médailles concrétisant cette distinction a eu lieu lors de la Fête intersociétés.

Cimetière

Notre cimetière est toujours parfaitement entretenu par le personnel communal. Notre regret est de n'avoir pas encore pu nous assurer le concours d'un jardinier pour s'occuper de l'entretien privé des tombes. Une malheureuse expérience faite ces dernières années nous incite à être très prudents dans l'octroi d'une autorisation à un jardinier.

Nous sommes préoccupés par un nouvel aménagement du cimetière. En effet, le nombre toujours plus élevé des incinérations exige qu'une solution soit trouvée. Nous étudions maintenant la construction d'un columbarium. Il s'agit de trouver la meilleure disposition pour que cet édifice ne soit pas rébarbatif et permette un certain recueillement à ceux qui le désirent. Nous espérons que notre prochain rapport enregistrera cette réalisation.

Forêts communales

L'entretien des forêts de la commune s'est poursuivi en 1977 sous l'experte direction de M. Marcel Jacot, garde forestier. 2000 arbres ont été plantés au début de cette dernière année, soit la moitié en érables et la seconde partie en tilleuls et chênes d'Amérique. L'aménagement de nos bois, d'une surface d'environ 20 hectares, devrait être terminé d'ici deux ans. Au moment où de régulières réclamations sont présentées au sujet de la suppression de divers arbres, notre commune peut être fière de ses forêts, résultat d'un effort de longue haleine.

Nous mentionnerons aussi l'acquisition, durant ce dernier exercice, d'une parcelle boisée d'environ six mille mètres carrés sise au chemin du Calot.

Bâtiments communaux — Ecoles — Bibliothèque — Activités culturelles — Actions sociales — Ecole de musique — Service du feu — Protection civile — Aviation et aéroport

Conseiller administratif délégué : M. Claude Ferrero

Bâtiments communaux

L'examen des comptes, plus spécialement aux dépenses, montre que le poste relatif à l'entretien des bâtiments prend de plus en plus d'importance. D'environ Fr. 107.000,— en 1971, nous arrivons à Fr. 212.000,— en 1977.

Nous avons notamment procédé durant ce dernier exercice à la suite d'un programme d'entretien et de peinture des boiseries extérieures du groupe scolaire Lachenal. A l'école de Montfleury, l'expérience acquise durant les premières années d'utilisation a montré la nécessité d'effectuer une meilleure clôture des préaux afin d'empêcher les enfants de sortir de ces enceintes durant les récréations.

Nous devons aussi mentionner que les installations techniques du poste de commandement de la protection civile au chemin des Colombières, indépendamment des heures de service nécessaires, nous imposent également des contrats d'entretien par des entreprises spécialisées. Il est de notre devoir de reconnaître que nous nous sommes assurés, en la personne de M. François Blanchard, un collaborateur très qualifié qui ne ménage pas sa peine pour tenir ces locaux en parfait état.

Nos salles de gymnastique du groupe Lachenal et de Montfleury sont occupées au maximum par nos groupements sportifs locaux. Les arrangements avec le Département des travaux publics pour l'utilisation des trois salles de gymnastique du cycle ont été renouvelés et c'est maintenant 60 % du temps disponible de ces salles qui est à disposition de nos sociétés locales. Celles-ci ont entrepris en 1977, entre elles, l'élaboration du plan de leurs besoins. Il en est ainsi résulté une collaboration réelle, et le Conseil administratif félicite les initiateurs de cette nouvelle organisation.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, la villa Les Muguets, à l'avenue Lachenal, a été mise à disposition, contre paiement d'un loyer, du Groupement d'animation artistique de Versoix (GAAV). Depuis l'automne dernier, un certain nombre d'artistes peuvent s'y rencontrer, y travailler et organiser des expositions.

Le nouveau club de tennis de table a pu trouver les locaux qui lui sont nécessaires dans les abris de l'école de Montfleury. Ces locaux n'avaient heureusement pas encore reçu d'affectation spéciale.

Notre nouvelle mairie continue à recueillir l'approbation de tous ceux qui ont l'occasion de s'y rendre. Son installation intérieure donne satisfaction à nos collaborateurs. Le parc, bien aménagé et complété par la promenade au bord du lac, est fréquenté par de nombreux visiteurs durant la bonne saison.

Ecoles

La rentrée scolaire 1977 a posé de sérieux problèmes, car c'est au mois de juin seulement que nous avons appris la nécessité d'ouvrir une nouvelle classe enfantine. Après diverses recherches infructueuses, un arrangement a été obtenu tant avec la direction du Collège des Colombières qu'avec le Département des travaux publics pour la location d'une classe dans le bâtiment du cycle. Nous remercions tout spécialement M. André Hunziker, directeur du CO, pour sa compréhension et sa collaboration. Cette solution provisoire ne durera probablement que jusqu'en juin 1979. 32 classes sont donc ouvertes cette année à Versoix. Elles se répartissent ainsi :

— Groupe Lachenal	3 classes enfantines 12 classes primaires (dont 1 logée au cycle) 1 classe d'adaptation
— Ecole Courvoisier	2 classes enfantines
— Pavillon Argand/Pont-Céard	2 classes enfantines
— Ecole de Montfleury	4 classes enfantines 8 classes primaires

L'état d'avancement de nouvelles constructions, tout d'abord au Grand-Montfleury, dont 130 appartements pourront être occupés en fin d'été, nous oblige à prévoir déjà maintenant un pavillon de deux classes à A.-Argand pour la prochaine rentrée. D'autre part, le nombre d'élèves dans les classes de Versoix se situe au-dessus de la moyenne cantonale, de sorte que le Département de l'instruction publique désire diminuer les effectifs des classes.

Nous mentionnons aussi que les écoles de notre commune accueillent 31 élèves de Chavannes-des-Bois, ceci à la suite d'un accord spécial avec cette commune vaudoise; 25 enfants d'autres communes du canton de Vaud fréquentent les écoles de Versoix. Il s'agit ici, pour la plupart, d'enfants de familles ayant émigré récemment et qui conservent en fait toutes leurs attaches professionnelles sur Genève. Cette situation est cependant préoccupante. Deux classes sont ainsi nécessaires pour des élèves dont les familles ne participent pas aux frais du « ménage » communal. Nous sommes intervenus récemment à ce sujet auprès de la direction du Département de l'instruction publique.

A la suite d'une réorganisation au niveau de la direction de l'enseignement primaire, M. Claude Bois, inspecteur des écoles primaires à Versoix, a changé d'affectation. L'inspectrice des écoles enfantines, Mme Andres, a également changé de poste. Toutes les classes de Versoix, enfantines et primaires, sont désormais sous l'inspection de M. Maurice Janin qui, depuis son entrée en fonctions, nous a montré son expérience et son efficacité. Les autorités communales ont eu l'occasion récemment de témoigner leur gratitude à M. Bois pour ses longues années de présence à Versoix.

Nous profitons de l'occasion offerte pour souligner les excellents rapports qui existent entre la Mairie et le corps enseignant. Cette situation est identique en ce qui concerne le cycle d'orientation.

Les cérémonies des promotions se sont déroulées, comme chaque année, dans les meilleures conditions. Elles sont chaque fois l'occasion d'un grand rassemblement de notre population versoisienne.

Bibliothèque

Mme Héléne Levrat, secondée maintenant par Mme Marie-Rose Levrat, continue à assumer la gérance de notre bibliothèque. Sa compétence et son dévouement, ainsi que l'intérêt qu'elle porte à cette fonction, font que notre bibliothèque est actuellement considérée comme l'une des meilleures de notre canton. Le caractère attractif de ce service communal se reflète dans le nombre élevé des lecteurs.

Activités culturelles

Après deux ans d'activité, « Ecole et Quartier » s'est constitué en association avec un comité plus représentatif des divers groupes d'animation. Le nombre élevé des personnes participant aux diverses activités de ce groupement est la preuve de son succès.

C'est le nouveau groupement d'animation artistique qui a pris en charge l'organisation de l'exposition d'automne. Durant dix jours, un nombreux public a pu admirer dans la salle de société les œuvres de nos artistes locaux, telles que peinture, sculpture, photo et tissage.

Le bulletin trimestriel d'information a continué à renseigner l'ensemble de la population versoisienne sur toutes les manifestations culturelles, sportives et fêtes organisées dans la période concernée. Nous remercions très sincèrement M. Alain Resseguier, qui a mis au point un bulletin d'information particulièrement apprécié.

La célébration de notre fête nationale a revêtu cette année une ampleur particulière. La participation de la compagnie des Vieux-Grenadiers et de groupes folkloriques, ainsi que le cortège et le grand rassemblement de population, tout a contribué à rehausser l'éclat de cette fête qui s'est déroulée au groupe Lachenal.

Actions sociales

Nous continuons à verser des allocations complémentaires communales à nos administrés bénéficiaires de l'aide cantonale. Comme les années précédentes, les versements ont lieu au printemps et en automne; au second versement est ajoutée une allocation de chauffage.

Des statistiques mensuelles établies par le bureau cantonal de placement, il ressort que le nombre des chômeurs habitant Versoix est heureusement resté faible durant l'année 1977. Il a oscillé entre 7 et 15 personnes, selon les mois.

Parmi les actions sociales, nous devons mentionner l'activité du Club des Aînés, qui remplit un rôle éminemment utile en regroupant régulièrement un bon nombre de personnes. Au cours de l'année 1977, en plus des réunions au local de la Rampe de la Gare, il a organisé diverses promenades, des séances de cinéma, des conférences, une chorale, un repas à l'occasion de l'Escalade. Plus de cent de ses membres ont pu se rendre au magnifique spectacle de la Fête des Vignerons. Le comité de ce club doit être félicité pour son dynamisme et son esprit d'initiative.

La sortie annuelle des aînés de la commune — sans obligation d'appartenir au club — a permis à 240 personnes de participer, par une belle journée de septembre, à une sortie à Morat avec retour sur Neuchâtel en bateau. A nouveau, les dirigeants du Club des Aînés n'ont pas ménagé leur peine pour assurer une parfaite organisation de cette journée.

La société littéraire Alroma a voulu marquer son dixième anniversaire par l'organisation d'un après-midi récréatif destiné aux aînés de la commune. Le samedi 1er octobre, plus de 200 personnes ont répondu à cette invitation. Nous renouvelons à Alroma nos remerciements pour cette heureuse initiative.

Au mois de mai, les représentants des divers organismes publics et privés se sont réunis avec la commission sociale. En un large tour d'horizon, de nombreux problèmes ont été évoqués. Il y a lieu de constater toutes les initiatives et les bonnes volontés qui se manifestent, souvent très discrètement, pour aider les personnes et familles aux prises avec des difficultés qui ne sont pas toujours d'ordre simplement matériel. Dans l'immédiat, il nous reste à trouver une solution pour les repas chauds à domicile de personnes âgées ou handicapées.

Ecole de musique

C'est avec plaisir que le Conseil administratif a pu mettre sur pied des cours de musique qui pourront préparer des jeunes à constituer un corps de musique versoisien. Les demandes régulières de chercher à reconstituer une fanfare et l'offre présentée par un professeur de musique très compétent ont permis l'organisation de cette école. En peu de temps, durant l'été, un grand nombre d'inscriptions sont parvenues et, au début de septembre, M. Edmond Colli a commencé à donner les leçons à 60 élèves. L'allant du professeur et l'ambiance agréable ont incité quelques anciens musiciens à « reprendre le collier » et à se réunir pour constituer déjà un petit groupe. Nous souhaitons qu'après un si rapide démarrage, cette école poursuive son activité dans de bonnes conditions et avec le même dynamisme. L'effort financier consenti pourra ainsi porter ses fruits.

Service du feu

Nos sapeurs-pompiers n'ont pas eu à intervenir pour des sinistres importants en 1977. Toutefois, il y a eu de nombreuses alarmes pour

des débuts d'incendie dans des appartements, l'explosion d'une roulotte d'un forain au Molard, des chutes d'arbres, un feu de voiture et des déclenchements intempestifs du système de sécurité au garage souterrain de Montfleury.

La compagnie poursuit régulièrement son entraînement, sous la responsabilité d'un état-major compétent et très attentif à l'évolution qui se produit dans les moyens et la manière de lutter contre les sinistres provoqués par certains matériaux et produits modernes.

Il a été fait l'acquisition, à des conditions très favorables, d'un véhicule Jeep utilisé auparavant sur l'aéroport de Cointrin. Après quelques aménagements, il est maintenant à disposition du service du feu pour transporter des hommes et tracter du matériel; la protection civile en a aussi l'usage lors de ses exercices et il rend également des services à notre personnel communal, spécialement pour l'affichage. Nos sapeurs ont encore procédé cette dernière année à l'équipement d'une remorque de la protection civile pour le transport de matériel.

Sur proposition de l'inspection cantonale du service du feu, un système radio propre aux sapeurs-pompiers a été mis au point et de nombreuses compagnies du canton, dont la nôtre, ont acquis des appareils de radio portatifs qui facilitent l'organisation de leurs liaisons.

A la fin de l'année 1977, le premier-lieutenant Charles Wicht a donné sa démission après 29 ans de service dans la compagnie, dont 16 ans comme officier. Les autorités communales l'ont remercié et fêté pour son activité lors d'une récente réunion du corps.

Protection civile

La formation du personnel s'est normalement poursuivie en 1977 dans les installations du centre cantonal à Bernex.

L'effectif actuel des personnes incorporées à notre organisme local est de 255. Ce nombre a nécessité la mise sur pied de trois cours de répétition.

La poursuite des travaux d'aménagement de la promenade du Nant de Braille a dû être suspendue en raison du chantier du nouvel immeuble du Grand-Montfleury. Il a pu être commencé le nettoyage et la réfection de l'accès et des abords de la source d'Ecogia, travaux qui se poursuivront lors des prochains exercices.

La reconnaissance définitive des travaux du poste de commandement des Colombières a été effectuée au printemps 1977 par les services fédéraux, ce qui a permis de débloquer les importantes subventions attendues pour cet ouvrage. Ce poste, qui abrite maintenant tout le matériel et l'équipement de notre PC locale, permet aussi l'organisation des cours théoriques conjointement avec les locaux du poste sanitaire de Montfleury.

Indépendamment de l'armée, qui a utilisé comme cantonnement les locaux des Colombières durant trois semaines en novembre, il y a été logé une société de passage dans notre commune, représentant 64 nuitées.

Le Conseil administratif exprime sa vive gratitude à M. Albert Jaccard, chef local, et à tous ses collaborateurs pour le dévouement qu'ils portent à une tâche ingrate et encore souvent mal comprise.

Aviation et aéroport

Le nouveau directeur de l'aéroport de Cointrin, M. Genton, a voulu, dès son entrée en fonction, que les communes et sociétés concernées par les nuisances de l'aéroport soient informées et puissent participer à l'étude des mesures destinées à améliorer la situation.

Nous espérons que cette décision aboutira à des résultats vraiment concrets, ceci pour le plus grand bien de notre population versoisienne.

Nous avons aussi répondu favorablement à une demande de participation financière présentée par l'ARAG pour l'achat d'un sonomètre mobile.

Nous sommes par ailleurs représentés dans la commission de travail de l'aéroport qui étudie une plus efficace implantation des microphones destinés à contrôler le respect des axes d'atterrissage et de décollage à moindre bruit.

En vertu de la loi fédérale sur la navigation aérienne, le canton de Genève doit prévoir autour de l'aéroport des zones dites « de sécurité » et dites « de bruit » dans lesquelles des restrictions peuvent être apportées à la construction (dans le premier cas) et où des mesures spéciales de protection contre les inconvénients dus au bruit peuvent être édictées. Une large procédure de préconsultation des projets des plans de ces zones est actuellement ouverte, et ce jusqu'au 16 juin 1978. Le Conseil municipal devra de son côté se prononcer aussi sur ces plans.

Le groupe « Promotion de la plante et de la fleur » a organisé en 1977 le concours de la cité la mieux fleurie de Romandie sur le parcours Lausanne - Genève. C'est avec fierté que nous avons appris dans l'automne le premier prix attribué à notre commune, ex-æquo avec la Ville de Genève. Le mérite de cette distinction revient sans conteste à l'équipe de nos jardiniers et cantonniers qui, chaque année, se donnent beaucoup de peine pour garnir nos rues et nos places. Deux panneaux doivent encore concrétiser ce premier prix. A l'occasion de ce concours, nous avons voulu associer toute la population versoisienne à l'action d'embellissement de notre cité. Une quinzaine de personnes ont accepté de prendre part à un concours interne. Le nombre des concurrents n'était pas élevé, mais la qualité des plantations et des aménagements privés a également contribué à donner à Versoix l'aspect fleuri et agréable que tout le monde se plaît à reconnaître. Une réunion amicale qui a eu lieu en novembre dernier a permis aux autorités communales de fêter et féliciter toutes les personnes qui ont contribué à cette action.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après deux ans et demi de stabilisation aux alentours des 7200 habitants, notre commune va vraisemblablement franchir le cap des 8000 habitants d'ici la fin de l'an prochain.

Cette situation nous place devant des obligations accrues, et ceci au moment où le ralentissement de la progression des recettes impose un engagement mesuré des dépenses d'investissement.

Soucieux d'éviter les pièges d'une « cité-dortoir », le Conseil administratif veille attentivement à favoriser le développement des structures sociale, culturelle et sportive, sans oublier les loisirs.

Nous encourageons d'une part les initiatives de nos dynamiques sociétés locales, nous suscitons et soutenons d'autre part des groupes d'animation dont nous avons le plaisir de citer trois belles réalisations récentes : Ecole et Quartier, le Club des Aînés et le Groupe d'animation artistique de Versoix.

Nous exprimons notre reconnaissance au Conseil municipal pour l'effort constant qu'il déploie, dans le meilleur esprit et en collaboration confiante avec le Conseil administratif, afin de faire de Versoix une commune où il fait bon vivre pour chacun de ses habitants.

Enfin, nous tenons à remercier le personnel communal pour le dévouement et la compétence dont il fait preuve, en toute circonstance, dans l'exercice de sa tâche.

Versoix, le 30 avril 1978.

Claude Ferrero, maire
René Courtois et Pierre Wicht,
conseillers administratifs

ÉTATS FINANCIERS 1977

Bilan au

ACTIF

	Fr.	Fr.
Trésorerie		
Caisse	1.889,85	
Chèques postaux	28.791,80	30.681,65
<hr/>		
Dépôts auprès de l'Etat		
Compte budgétaire	516.571,60	
Compte ordinaire de dépôt	702.314,—	
Compte spécial de dépôt (Pont-Céard)	351.331,15	
Compte spécial de dépôt (Centre sportif)	838.107,65	2.408.324,40
<hr/>		
Banques		
Banque Hypothécaire	546.349,61	
Caisse d'Epargne	235.324,45	781.674,06
<hr/>		
Débiteurs		
Etat de Genève :		
taxes d'équipement, d'épuration et d'écoulement et avance	477.552,40	
Reliquats d'impôts à encaisser	805.855,12	
Débiteurs divers	111.067,85	
Actif transitoire	14.391,60	1.408.866,97
<hr/>		
Placements		
327 parts Banque Hypothécaire	654.000,—	
Capital des Services Industriels	567.750,—	
10 parts Coopérative Financière des Communes genevoises	5.000,—	1.226.750,—
<hr/>		
Travaux en cours		
Bâtiments publics	1.969.926,55	
Autres	3.429.724,85	5.399.651,40
<hr/>		
Immobilisations		
Terrains	3.373.656,—	
Immeubles publics	10.564.342,—	
Immeubles locatifs	409.240,—	
Terrains pour routes	100.000,—	
Equipement sportif	162.736,—	
Mobilier et matériel	5,—	14.609.979,—
<hr/>		
Fonds spéciaux		
Actifs divers des fonds spéciaux		804.284,50
		<hr/>
		26.670.211,98

31 décembre 1977

	Fr.	PASSIF
		Fr.
Créanciers		
Créanciers divers et passif transitoire		944.855,30
Dette communale consolidée		
Dette publique		10.287.180,90
Provisions pour dépenses différées		293.648,90
Fonds de réserve		
Travaux d'équipement	294.946,75	
Travaux d'épuration	33.302,50	
Travaux d'écoulement	89.303,15	
Réserve générale :		
— engagée pour travaux en cours	1.469.000,—	
— disponible	218.920,45	
Centre sportif	838.107,65	
Passage sous-voies de Pont-Céard	2.331.658,95	
Collecteur Versoix-la-Ville	184.145,—	5.459.384,45
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs		57.083,85
Capital des fonds spéciaux		
Fonds communal de bienfaisance	146.243,—	
Fonds des courses scolaires	18.668,95	
Prix Adrien-Lachenal	1.301,65	
Fonds Marc-Birkigt	75.161,10	
Fonds d'entraide	197.612,20	
Fonds Livada	365.297,60	804.284,50
Capital communal		
Solde au 1er janvier 1977	6.669.818,21	
Plus-value de fortune 1977	2.153.955,87	8.823.774,08
		<u>26.670.211,98</u>

COMPTE DES VARIATIONS DE FORTUNE DE L'EXERCICE 1977

AUGMENTATIONS

	Fr.
Boni budgétaire 1977	—,—
Amortissement dette communale consolidée	553.402,—
Achat immobilier par budget	150.000,—
Remboursement de dette par budget	37.850,—
Augmentation reliquat centimes additionnels	41.485,05
Diminution des intérêts courus sur emprunts	6.363,20
Participation de l'Etat pour travaux chemin des Gravieres	64.263,15
Subvention pour école de Montfleury	1.975.000,—
Intérêts actifs non budgetés	28.153,42
Utilisation de réserve pour achat immeuble	80.000,—
	<u>2.936.516,82</u>

DIMINUTIONS

Amortissement sur immeubles publics	487.650,—
Diminution reliquat taxe professionnelle	44.910,95
Cession Immeuble rue de l'Industrie à la Fondation communale Versoix-Centre	250.000,—
	<u>782.560,95</u>

RÉSULTAT

Plus-value de fortune de l'exercice virée à capital	<u>2.153.955,87</u>
---	---------------------

**COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE 1977**

RECETTES	Fr.
50. Administration	
50.30 Finances de naturalisation	18.333,35
50.31 Produit des amendes	16.152,85
51. Finances	
51.00 Intérêts des fonds placés	51.707,50
51.10 Centimes additionnels communaux	3.789.911,55
51.11 Fonds de péréquation financière	176.533,—
51.12 Taxe professionnelle communale	140.942,30
51.13 Part sur impôts gains immobiliers	73.670,15
51.14 Part taxes compagnies d'assurances	32.677,15
51.15 Part sur impôts bénéfiques d'aliénation	572,60
51.20 Redevances des Services Industriels	268.702,85
51.21 Subvention du Fonds d'équipement communal	211.280,—
51.30 Recettes diverses	15.068,65
52. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	
52.50 Cotisations bibliothèque	1.744,30
53. Police municipale, état civil	
53.30 Produit de l'état civil	3.045,80
53.31 Permissions de police	2.938,—
54. Travaux publics	
54.00 Locations diverses	65.318,95
54.01 Cimetière et inhumations	3.830,80
54.20 Subvention de l'Etat pour routes	14.201,—
54.21 Subvention de l'Etat pour l'entretien de bâtiments	25.552,—
54.22 Autres subventions et rétrocessions	27.072,85
54.30 Recettes diverses	4.865,—
56. Protection civile, service du feu	
56.21 Autres subventions et rétrocessions	3.987,95
Total des recettes	<u>4.948.108,60</u>

DÉPENSES

Fr.

60. Administration

60.00	Indemnités aux conseillers administratifs	28.200,—
60.01	Indemnités aux conseillers municipaux	4.610,—
60.10	Traitements du personnel administratif	203.422,40
60.15	Autres prestations au personnel	54.597,65
60.16	Prestations sociales en faveur du personnel	127.234,05
60.17	Contributions aux caisses de compensation	55.096,90
60.18	Indemnités spéciales	4.400,—
60.19	Allocations de vie chère au personnel	5.111,40
60.20	Assurances diverses	9.255,50
60.21	Fournitures et impressions	24.668,70
60.22	Matériel et mobilier administratif	7.903,25
60.23	Frais de ports, téléphone, chèques postaux	23.620,55
60.24	Frais de déplacements	2.763,70
60.25	Frais généraux et divers	65.839,75
60.30	Allocations aux sociétés communales	15.000,—
60.31	Autres allocations	9.077,35

61. Finances

61.00	Intérêts de la dette communale	648.207,15
61.01	Amortissements de la dette communale	553.402,—
61.20	Achats de bâtiments et de titres	187.850,—
61.30	Attribution aux fonds de réserve	677.573,65
61.32	Compensation financière aux communes frontalières	19.057,90

62. Ecoles, bibliothèque, culture, sports et loisirs

62.10	Traitements	30.234,80
62.19	Allocations de vie chère	653,50
62.20	Mobilier scolaire	9.000,—
62.22	Fête des écoles	11.588,35
62.23	Courses scolaires	8.670,—
62.24	Autres dépenses pour l'instruction publique	17.330,—
62.26	Entretien et renouvellement bibliothèque	9.598,75
62.27	Actions en faveur des arts et de la culture	22.544,90
62.28	Actions en faveur de la jeunesse et des loisirs	10.000,—
62.50	Entretien matériel sports et loisirs	7.816,—

63. Police municipale, état civil

63.10	Traitements	2.250,—
63.32	Frais pour l'état civil	1.963,70

64. Travaux et bâtiments publics

64.10	Traitements des cantonniers	270.285,50
64.11	Traitements des concierges	167.513,—
64.18	Indemnités spéciales	3.688,—
64.19	Allocations de vie chère	12.406,25
64.20	Fermage de la voirie	164.552,85
64.21	Frais pour le traitement des ordures	145.031,30
64.22	Frais pour l'épuration des eaux	16.495,—

A reporter 3.638.513,80

DÉPENSES (suite)

Fr.

	Report	3.638.513,80
64.24	Frais d'études pour travaux	20.000,—
64.27	Frais pour les véhicules et les machines	112.043,40
64.29	Frais pour le matériel et l'outillage	8.865,80
64.30	Entretien des lignes de tir	1.142,55
64.40	Entretien des bâtiments communaux et locations diverses	212.644,35
64.41	Services Industriels et chauffage des bâtiments	133.536,80
64.42	Assurances des bâtiments	32.858,30
64.43	Contribution foncière des bâtiments	4.411,25
64.50	Entretien et location des emplacements communaux	114.028,50
64.51	Services Industriels et chauffage des emplacements	14.757,20
64.53	Contribution foncière des emplacements	4.800,—
64.60	Entretien des chaussées et canalisations	248.000,—
64.61	Eclairage public	50.000,—
65.	Service social	
65.20	Office social communal	62.596,75
65.31	Versement au fonds communal de bienfaisance	18.333,35
65.32	Allocations aux Institutions de bienfaisance	18.827,50
65.33	Aide aux pays en voie de développement	5.000,—
66.	Protection civile, service du feu	
66.10	Indemnités à la protection civile	22.308,45
66.12	Indemnités aux sapeurs-pompiers	8.703,—
66.20	Frais divers de la protection civile	30.346,10
66.21	Frais divers du service du feu	37.965,05
66.30	Participation à la construction d'abris privés	120.657,60
66.31	Subvention au service d'incendie de la Ville de Genève	27.768,85
	Total des dépenses	<u>4.948.108,60</u>

RÉCAPITULATION

Total des recettes	4.948.108,60
moins :	
Total des dépenses	<u>4.948.108,60</u>
Excédent	<u>—,—</u>

TABLEAU DE LA DETTE

Année	Créanciers	Echéance emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.1976	Augmenta- tions 1977
			Fr.	Fr.	Fr.
1. Dette communale consolidée, publique					
1957	Caisse d'Epargne	1977	500.000,—	34.680,45	
1961	Caisse Raiffeisen, Versoix	1980	65.400,—	12.800,—	
1962	Caisse d'Epargne	1982	2.000.000,—	827.329,50	
1964	Caisse d'Epargne	1984	1.200.000,—	613.250,85	
1969	Caisse d'Epargne	1989	500.000,—	380.256,50	
1971	Caisse d'Epargne	1991	1.000.000,—	845.488,05	
1971	Banque Hypothécaire	1991	1.000.000,—	845.488,—	
1972	Banque Hypothécaire	1992	1.000.000,—	878.997,05	
1972	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	1982	1.000.000,—	800.000,—	
1972	Caisse d'Epargne	1992	1.500.000,—	1.318.495,80	
1972	Union de Banques Suisses	1982	1.000.000,—	960.000,—	
1973	Banque Hypothécaire	1993	1.000.000,—	909.143,15	
1974	Caisse d'Epargne	1994	1.000.000,—	950.772,55	
1975	Coopérative Financière des Communes genevoises	1990	1.000.000,—	963.881,—	
1976	Coopérative Financière des Communes genevoises (non utilisé)	1978	500.000,—	500.000,—	
			<hr/>	<hr/>	<hr/>
			14.265.400,—	10.840.582,90	—,—
			<hr/>	<hr/>	<hr/>
2. Dette communale consolidée, immeubles locatifs					
	La Genevoise-Vie, hypothèque			64.000,—	—,—
				<hr/>	<hr/>

COMMUNALE AU 31 DÉCEMBRE 1977

Amortissements 1977	Solde au 31.12.1977	Taux	Echéance des intérêts	Intérêts payés en 1977	Intérêts dus au 31.12.1977
Fr.	Fr.	%		Fr.	Fr.
34.680,45	—,—	3 ³ / ₄	6.12	1.300,50	—,—
3.500,—	9.300,—	5 ¹ / ₄	31.12	672,—	—,—
120.152,25	707.177,25	5 ¹ / ₂	31.12	45.518,80	—,—
61.960,40	551.290,45	6	29.10	36.795,05	5.604,80
19.188,15	361.068,35	6 ³ / ₄	10.9	25.667,30	7.447,05
34.963,30	810.524,75	6 ¹ / ₂	27.12	54.956,70	337,70
34.963,30	810.524,70	6 ¹ / ₂	22.12	54.956,70	945,60
32.180,85	846.816,20	6 ³ / ₄	15.5	59.332,30	35.725,05
50.000,—	750.000,—	5	20.3 - 20.9	40.000,—	10.416,65
48.271,25	1.270.224,55	6 ³ / ₄	29.12	88.998,45	238,15
10.000,—	950.000,—	5 ¹ / ₂		52.944,05	—,—
32.943,70	876.199,45	5 ³ / ₄	12.12	52.275,70	2.519,05
31.499,55	919.273,—	5 ³ / ₄	30.12	54.669,40	—,—
39.098,80	924.782,20	8 ¹ / ₄	25.2	80.120,20	64.638,40
—,—	500.000,—	5 ³ / ₄	29.12	—,—	—,—
<u>553.402,—</u>	<u>10.287.180,90</u>			<u>648.207,15</u>	<u>127.872,45</u>
<u>64.000,—</u>	<u>—,—</u>	5 ¹ / ₂	1.3 - 1.9	<u>2.983,40</u>	<u>—,—</u>

TABLEAU DES CRÉDITS

Désignation	Date de délibération	Crédits votés
A. Crédits liquidés en 1977		Fr.
Collecteur égouts ruelle du Port	7. 4.1976	66.500,—
Achat divers immeubles à l'Etat	27. 9.1976	114.240,—
Achat immeuble rue des Boucheries 25	29.11.1976	80.750,—
Remboursement hypothèque à La Genevoise	28. 3.1977	63.500,—
Achat de bois, chemin du Calot	23. 5.1977	18.000,—
		342.990,—
 B. Crédits en cours au 31 décembre 1977		
Collecteur égouts Versoix-la-Ville	1.10.1973	283.300,—
 Aménagement nouvelle mairie	15. 4.1975	850.000,—
	16. 2.1976	300.000,—
	16. 2.1976	171.000,—
		1.321.000,—
Passage sous-voies de Pont-Céard	23. 6.1975	1.027.000,—
		386.458,95
		450.000,—
		468.200,—
		2.331.658,95
Réfection chemin des Colombières	7. 4.1976	150.000,—
Travaux routiers 1976	10. 5.1976	469.000,—
Travaux routiers 1977	27. 6.1977	350.000,—
Travaux rue des Moulins	31.10.1977	200.000,—
Souscription titres de participation BCG	28.11.1977	245.250,—
		5.350.208,95
	TOTAUX	5.693.198,95

* Après versement d'une subvention cantonale de Fr. 50.000,—.

HORS BUDGET

Financement	Total payé au 31.12.1976	Palements effectués en 1977	Total payé au 31.12.1977	Solde disponible (dépassem.)
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Prélèvement réserve	57.500,—	9.000,—	66.500,—	—,—
Compte de dépôt Etat	—,—	114.240,—	114.240,—	—,—
Prélèvement réserve	—,—	80.000,—	80.000,—	750,—
Compte de dépôt Etat	—,—	63.000,—	63.000,—	500,—
Compte de dépôt Etat	—,—	18.000,—	18.000,—	—,—
	<u>57.500,—</u>	<u>284.240,—</u>	<u>341.740,—</u>	<u>1.250,—</u>
Fr 184.145,— prélèvem. réserve trav. d'écoulement				
Fr. 99.155,— subvention Etat	318.689,10	—,—	318.689,10	(35.389,10)
Emprunt				
Prélèvement réserve				
Compte de dépôt Etat				
	1.314.395,05	51.100,75	1.365.495,80	(44.495,80)
Prélèvement réserve travaux d'équipement				
Participation CFF				
Participation Etat de Genève				
Participation Confédération				
	1.870.692,90	204.053,45	2.074.746,35	256.912,60
Prélèvement réserve	137.251,70	— 47.000,— *	90.251,70	59.748,30
Prélèvement réserve	219.118,90	386.918,80	606.037,70	(137.037,70)
Prélèvement réserve	—,—	300.000,—	300.000,—	50.000,—
Prélèvement réserve	—,—	—,—	—,—	200.000,—
Compte de dépôt Etat	—,—	—,—	—,—	245.250,—
	<u>3.860.147,65</u>	<u>895.073,—</u>	<u>4.755.220,65</u>	<u>594.988,30</u>
	<u>3.917.647,65</u>	<u>1.179.313,—</u>	<u>5.096.960,65</u>	<u>596.238,30</u>

FONDS SPÉCIAUX

I. Fonds communal de bienfaisance

	Fr.	Fr.
Solde au 1.1.1977		123.584,85
Recettes 1977 :		
— Don Club de marche Le Chamois	200,—	
— Don de M. Charles Craissati	500,—	
— Don anonyme	300,—	
— Don anonyme	400,—	
— Don anonyme	50,—	
— Versements divers	800,—	
— Produit des placements et intérêts	5.063,—	
— Demi-produit du tronc des mariages	337,85	
— Produit des naturalisations	18.333,35	25.984,20
Dépenses 1977 :		
Secours versés		<u>3.326,05</u>
Capital au 31.12.1977		<u>146.243,—</u>

II. Fonds des courses scolaires

Solde au 1.1.1977	17.948,75
Recettes 1977 :	
— Produit des placements et intérêts	<u>720,20</u>
Capital au 31.12.1977	<u>18.668,95</u>

III. Prix Adrien Lachenal

Solde au 1.1.1977	1.253,85
Recettes 1977 : Intérêts	<u>47,80</u>
Capital au 31.12.1977	<u>1.301,65</u>

IV. Fonds Marc Birkigt

Solde au 1.1.1977	72.269,50
Recettes 1977 : Intérêts	<u>2.891,60</u>
Capital au 31.12.1977	<u>75.161,10</u>

V. Fonds d'entraide

Solde au 1.1.1977	189.460,30
Recettes 1977 : Intérêts	<u>8.151,90</u>
Capital au 31.12.1977	<u>197.612,20</u>

VI. Fonds Livada

Recettes 1977 :		
— Versements pour constitution du fonds	358.000,—	
— Intérêts et produits des placements	<u>8.129,90</u>	366.129,90
Dépenses 1977 : Intérêts, courtage et frais		<u>832,30</u>
Capital au 31.12.1977		<u>365.297,60</u>

Rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 1977

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1977.

Remarques préliminaires

L'exécution de notre mandat de révision des comptes de l'exercice 1977 n'a pas présenté de problèmes particuliers ou nouveaux.

Les procédures de surveillance et de contrôle internes demandées en 1973 continuent à être appliquées.

Les comparaisons des comptes 1977 avec ceux de 1976 ont été effectuées comme les années précédentes. Elles montrent l'évolution qui s'est produite au bilan et au compte des recettes et des dépenses.

Bilan

Voici la comparaison entre les bilans condensés des deux derniers exercices :

	31.12.1976	31.12.1977
Actif	Fr.	Fr.
Caisse et chèques postaux	298.418,10	30.681,65
Dépôts auprès de l'Etat	1.063.048,08	2.408.324,40
Banques	1.066.538,26	781.674,06
Département des Travaux publics et Militaire	277.087,15	477.552,40
Reliquats d'impôts à encaisser	809.281,02	805.855,12
Débiteurs divers	120.329,60	111.067,85
Actif transitoire	33.906,70	14.391,60
Placements	1.226.750,—	1.226.750,—
Travaux en cours	4.352.013,60	5.399.651,40
Terrains	3.355.656,—	3.373.656,—
Immeubles publics	11.046.642,—	10.564.342,—
Immeubles locatifs	465.000,—	409.240,—
Terrains pour routes	100.000,—	100.000,—
Equipement sportif	168.086,—	162.736,—
Mobilier et matériel	5,—	5,—
Fonds spéciaux (dépôts)	406.022,60	804.284,50
Total de l'actif	<u>24.788.784,11</u>	<u>26.670.211,98</u>

	31.12.1976	31.12.1977
Passif	Fr.	Fr.
Créanciers divers et passif transitoire	2.322.644,55	944.855,30
Dette communale consolidée, publique	10.840.582,90	10.287.180,90
Dette communale consolidée, immeubles locatifs	64.000,—	—,—
Provision pour dépenses différées	226.902,90	293.648,90
Réserves Département des travaux publics	187.087,15	417.552,40
Réserves diverses	4.013.913,25	5.041.832,05
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs	57.812,55	57.083,85
Capital des fonds spéciaux	406.022,60	804.284,50
Capital communal	6.669.818,21	8.823.774,08
Total du passif	<u>24.788.784,11</u>	<u>26.670.211,98</u>

Le total du bilan au 31 décembre 1977 a progressé de Fr. 1.881.427,87 par rapport à celui de l'année précédente.

Les principales variations sont les suivantes :

A l'actif :

La diminution des soldes de caisse et chèques postaux et l'augmentation des dépôts auprès de l'Etat proviennent, comme chaque année, d'une situation momentanée à la date de clôture des comptes.

Les divers dépôts destinés à couvrir les réserves ainsi que les dépenses engagées pour travaux comprennent au 31 décembre 1977 :

	Fr.
— Compte ordinaire de dépôt auprès de l'Etat	702.314,—
— Compte spécial de dépôt auprès de l'Etat pour le financement du passage sous-voies de Pont-Céard	351.331,15
— Compte spécial de dépôt auprès de l'Etat pour le financement du Centre sportif de la Bécassière	838.107,65
— Compte à la Banque Hypothécaire pour les travaux à la nouvelle Mairie	32.871,95
— Solde d'un ancien compte auprès de la Banque Hypothécaire	13.477,66
— Crédit à disposition à la Banque Hypothécaire (non utilisé)	500.000,—
— Compte à la Caisse d'Epargne couvrant partiellement la réserve générale	235.324,45

Le reliquat d'impôts à encaisser enregistre une légère diminution par rapport à l'année antérieure.

Le poste « Travaux en cours » est en augmentation nette de Fr. 1.047.637,80, qui comprend :

— Les paiements effectués en 1977 pour :	Fr.
Acompte sur honoraires d'architectes pour le centre sportif	40.000,—
Travaux à la nouvelle Mairie	51.100,75
Travaux au passage sous-voies de Pont-Céard	204.053,45
Travaux au poste de commandement P.C.	177.864,80
Travaux routiers 1976	386.918,80
Travaux de réfection du chemin des Colombières	3.000,—
Travaux routiers 1977	300.000,—
Travaux au collecteur de la ruelle du Quai	4.671,15
Travaux à la chaussée de la ruelle du Quai	54.100,—
	<u>1.221.708,95</u>
moins :	
— Participation de l'Etat à la réfection du chemin des Colombières	50.000,—
— Le transfert à la réserve générale des travaux au collecteur de la ruelle du Quai	66.500,—
— Le transfert au budget 1977 des travaux à la chaussée de la ruelle du Quai	57.571,15
	<u>174.071,15</u>
Augmentation nette	<u>1.047.637,80</u>

Le poste « Terrains » a augmenté de Fr. 18.000,— en 1977. Ce montant correspond au prix d'acquisition d'une parcelle boisée No 10114, feuille 6 du cadastre, située au chemin du Calot à Richelien.

La diminution de Fr. 482.300,— constatée au poste « Immeubles publics » correspond aux amortissements comptables sur les diverses constructions (à l'exception de l'école infantine César-Courvoisier, dont le solde représente la valeur du terrain uniquement, et de l'immeuble de la nouvelle Mairie).

Le poste « Immeubles locatifs » enregistre une diminution nette de Fr. 55.760,—. Les variations enregistrées en 1977 sont les suivantes :

— Acquisition de divers bâtiments et parcelles sis en la Commune de Versoix (rue des Moulins - rue des Boucheries - rue de l'Industrie) appartenant à l'Etat	114.240,—
— Acquisition d'un immeuble sis en la Commune de Versoix, rue des Boucheries, appartenant aux Consorts Tonetti	80.000,—
	<u>194.240,—</u>
A reporter	194.240,—

	Fr.
Report	194.240,—
moins :	
— Cession à la Fondation communale Versoix-Centre, à titre de dotation, de divers bâtiments et parcelles sis à la rue de l'Industrie	250.000,—
Diminution nette	55.760,—

Au chapitre des « Equipements sportifs », la diminution de Fr. 5.350,— correspond à l'amortissement comptable du stade communal.

Au passif :

Le poste « Créanciers divers et passif transitoire » comprend notamment :

— Le solde du prix de reprise du capital des Services Industriels dû à la Ville de Genève (après paiement de la quatrième annuité de Fr. 37.850,—)	416.350,—
— Diverses dettes courantes envers les entrepreneurs et autres	307.538,70

La « Dette communale consolidée publique » a diminué de Fr. 553.402,— à la suite des remboursements effectués en 1977. A noter que les facilités de crédit (emprunt de trésorerie de Fr. 500.000,—) accordées par la Coopérative financière des Communes genevoises n'ont pas été utilisées en 1977.

A la suite de la cession des divers bâtiments et parcelles, sis à la rue de l'Industrie, à la Fondation communale Versoix-Centre, le prêt hypothécaire correspondant qui figurait sous la rubrique « Dette communale consolidée immeubles locatifs » a été entièrement remboursé en 1977.

Les réserves auprès du Département des travaux publics sont la contrepartie d'un poste du même montant à l'actif. Il s'agit des taxes encaissées par l'Etat et à disposition de la Commune pour travaux d'équipement et d'épuration.

Les « Réserves diverses » accusent une augmentation comptable de Fr. 1.027.918,80. Le mouvement de l'exercice 1977 comprend notamment une attribution de Fr. 468.200,— provenant de la subvention fédérale pour les travaux au passage sous-voies de Pont-Céard et une autre de Fr. 677.573,65 prélevée au compte budgétaire 1977. Les diminutions comprennent un prélèvement de Fr. 66.500,— pour la prise en charge des travaux au collecteur du Quai et un autre de Fr. 80.000,— pour l'acquisition de l'immeuble sis rue des Boucheries No 25.

Enfin, le capital communal a augmenté de Fr. 2.153.955,87, montant correspondant au solde du compte des variations de fortune de l'exercice. A noter que l'augmentation provient essentiellement de la subvention de Fr. 1.975.000,— reçue de l'Etat de Genève pour la construction du groupe scolaire de Montfleury.

D'autre part, la Commune de Versoix est inscrite au Registre Foncier comme propriétaire de divers immeubles provenant de la succession de Mme Mary-Olga LIVADA qui a institué la Commune son héritière. La Commune n'en a, cependant, pas la jouissance, c'est pourquoi ils n'ont pas été inscrits au bilan. Ces immeubles sont destinés à être vendus dans le cadre de la liquidation de la succession. Un legs de Fr. 150.000,— et une première répartition sur le solde actif net de Fr. 208.000,— ont été enregistrés dans les comptes en 1977.

Compte budgétaire des recettes et des dépenses

Le compte budgétaire des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1977 ne dégage aucun excédent de recettes ni de dépenses, alors que l'exercice précédent accusait un excédent de recettes de Fr. 156.053,13. L'équilibre des recettes et des dépenses du compte budgétaire 1977 fait apparaître les variations suivantes par rapport à l'exercice 1976 :

	Fr.
Accroissement des dépenses	236.421,35
moins :	
Accroissement des recettes	<u>80.368,22</u>
Différence comme ci-dessus	<u>156.053,13</u>

L'accroissement tant des recettes que des dépenses est inférieur à celui de l'exercice précédent. Les augmentations avaient été de l'ordre de Fr. 230.000,— pour les recettes et de Fr. 406.000,— pour les dépenses en 1976 par rapport à 1975.

Les attributions aux fonds de réserve par le débit du compte budgétaire des recettes et des dépenses de l'exercice 1977 se sont élevées à Fr. 677.573,65 contre Fr. 773.800,— en 1976, soit une diminution de Fr. 96.226,35.

De manière condensée, la comparaison des recettes et des dépenses des deux derniers exercices se présente comme suit :

	Comptes 1976	Comptes 1977	Différence
Recettes	Fr.	Fr.	Fr.
Administration	17.896,60	34.486,20	+ 16.589,60
Finances :			
— Centimes additionnels communaux	3.740.758,43	3.789.911,55	+ 49.153,12
— Fonds de péréquation financière	172.282,—	176.533,—	+ 4.251,—
— Taxe professionnelle communale	92.706,70	140.942,30	+ 48.235,60
— Aide fédérale	13.249,—	,—	— 13.249,—
— Fonds d'équipement communal	273.277,25	211.280,—	— 61.997,25
— Redevances des Services Industriels	250.811,25	268.702,85	+ 17.891,60
— Divers	131.999,90	173.696,05	+ 41.696,15
— Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	,—	1.744,30	+ 1.744,30
Police municipale, état civil . .	5.597,60	5.983,80	+ 386,20
Travaux publics, bâtiments . .	164.262,35	140.840,60	— 23.421,75
Protection civile, service du feu	4.899,30	3.987,95	— 911,35
	4.867.740,38	4.948.108,60	+ 80.368,22

	Comptes 1976	Comptes 1977	Différence
Dépenses	Fr.	Fr.	Fr.
Administration	548.444,35	640.801,20	+ 92.356,85
Finances :			
— Intérêts de la dette communale	689.340,75	648.207,15	— 41.133,60
— Amortissement de la dette communale	522.442,15	553.402,—	+ 30.959,85
— Attribution aux fonds de réserve	773.800,—	677.573,65	— 96.226,35
— Divers	203.859,25	206.907,90	+ 3.048,65
Ecoles, bibliothèque, culture, sports et loisirs	121.249,80	127.436,30	+ 6.186,50
Police municipale, état civil . .	4.869,20	4.213,70	— 655,50
Travaux publics, bâtiments . .	1.517.504,85	1.737.060,05	+ 219.555,20
Service social	86.156,35	104.757,60	+ 18.601,25
Protection civile, service du feu	244.020,55	247.749,05	+ 3.728,50
	4.711.687,25	4.948.108,60	+ 236.421,35

Par rapport à l'exercice précédent, celui sous revue enregistre une légère augmentation du produit des centimes additionnels communaux (Fr. 49.153,12). Cette augmentation reste cependant inférieure au montant budgété. Voici les chiffres comparatifs de la valeur de perception du centime :

Années	Budget	Comptes
	Fr.	Fr.
1973	37.000,—	46.347,47
1974	42.000,—	53.389,25
1975	50.000,—	68.223,37
1976	65.000,—	74.815,16
1977	82.000,—	75.798,23

Conclusions

Les vérifications que nous avons effectuées nous ont permis de nous assurer de l'exactitude du bilan, du compte de variations de fortune et du compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1977 tels qu'ils sont reproduits aux annexes.

La comptabilité est bien tenue et les documents justificatifs sont en ordre.

Les renseignements et la collaboration que nous avons obtenus du secrétariat de la Mairie ont facilité l'exécution de notre mission.

Nous sommes ainsi en mesure de proposer sans réserve l'approbation des comptes de l'exercice 1977.

Genève, le 28 avril 1978.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ET D'ÉTUDES FISCALES

Emile GUBLER

Rapport de la Commission des finances du 11 mai 1978 après vérification des comptes de l'exercice 1977

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 11 mai 1978, la Commission des finances a pris connaissance et examiné les comptes de l'exercice 1977.

Etaient présents :

MM. C. Ferrero, maire, et P. Wicht, conseiller administratif délégué aux finances.

Mmes et MM. Bühler, président, Burkin, Marquis, May, Naine, Pernet, Piccot, Salamin, conseillers municipaux.

MM. Zufferey, directeur de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales, Ch. Wicht, secrétaire, et Morzier, comptable.

Les comptes se présentent de la façon suivante :

	Budgetés	Encaissés
	Fr.	Fr.
Aux recettes	5.060.200,—	4.948.108,60
	Budgetés	Dépensés
Aux dépenses	5.060.200,—	4.948.108,60

ne dégageant pas d'excédent de recettes ni de dépenses.

La Commission des finances propose au Conseil municipal d'approuver les comptes tels qu'ils lui ont été présentés et d'en donner décharge au Conseil administratif. Elle se plaît à reconnaître l'excellent travail accompli par MM. Charles Wicht, secrétaire de mairie, et Morzier, comptable, et tient à leur exprimer sa plus vive gratitude pour le grand effort accompli afin de mettre à la disposition de ses membres les renseignements désirés, facilitant leur travail de vérification.

Le rapporteur : P.M. SALAMIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1977;

Vu le rapport de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales relatif au contrôle des comptes de ce même exercice;

Sur proposition de la Commission des finances;

Décide :

1. Le rapport présenté par le Conseil administratif est adopté.
2. Les comptes de l'exercice 1977, avec

aux recettes	Fr. 4.948.108,60
aux dépenses	Fr. 4.948.108,60

ne dégageant pas d'excédent de recettes ni de dépenses
sont adoptés.
3. Décharge est donnée au Conseil administratif de sa gestion, avec remerciements pour sa parfaite conduite des affaires communales.

Pour copie conforme au procès-verbal :

François BAPST,
Président du Conseil municipal

Renseignements

Levée des ordures

Secteur lac : soit la partie de la commune située entre le lac et la voie CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

Secteur Jura : soit la partie de la commune située au-dessus de la voie CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 du matin. Les immeubles locatifs de ce secteur sont également levés chaque mercredi.

La levée des déchets imputrescibles (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg. a lieu le premier jeudi de chaque mois pour le secteur lac et le deuxième jeudi pour le secteur Jura.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi des sacs à ordures en matière plastique est vivement recommandé.

Décharges publiques

En vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération de Richelien et les autres déchets à celle de Bernex.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation écrite de la Mairie.

Taille des haies

En vertu de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique.

Ces travaux doivent s'effectuer jusqu'au 30 juin de chaque année.

Tondeuses à gazon

Il est rappelé qu'en vertu du règlement cantonal sur la tranquillité publique, l'emploi de tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Chiens

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'agglomération versoisienne, c'est-à-dire à l'intérieur du territoire délimité par les signaux routiers indiquant l'entrée de l'agglomération.

Les propriétaires de chiens sont invités à empêcher leurs animaux de souiller les trottoirs et les promenades à destination du public.

Poids public

Le pesage de camions et remorques jusqu'à 20 tonnes est admis à l'usine d'incinération de Richelien. Se munir préalablement de bulletins au prix de Fr. 4.— la pesée auprès du secrétariat de la mairie.

Ramonage

Maître ramoneur : M. Raphaël Joye, chemin des Curiades 9, 1232 Lully-Confignon. Téléphone 57 42 19 - 29 46 90.

Renseignements

Ecoles publiques

		Telephone
Classes primaires	Groupe Lachenal M Rolf Dubrova, maître principal	55 12 50
	Ecole de Montfleury M Jean Tochon, maître principal	55 43 31
Classes enfantines	Groupe Lachenal Mme Vergères, maîtresse principale	55 12 50
	Chemin Courvoisier Mme Audergon, maîtresse principale	55 28 77
	Pavillon chemin Argand Mme Cavin, maîtresse principale	55 23 79
	Ecole de Montfleury Mme Berger, maîtresse principale	55 43 31

Corps médical et paramédical

Médecins	Babel Pierre-A , chemin de Pont-Ceard 42	55 22 46
	Campiche Jacques, route de Suisse 97	55 44 75
	Croci Daniel, rampe de la Gare 2	55 12 31
	Kunz Edward, route de Suisse 62	55 22 42
	Ramseyer Freddy, chemin Vandelle	55 23 95
	Rychner Reynold route de Suisse 62	55 14 54
	Une garde medicale regionale est assuree les dimanches et jours feries, la gendarmerie telephone 55 10 21 vous indiquera volontiers le nom du medecin de service	
Médecins-dentistes	Chevallier François, route de Suisse 47	55 20 95
	Cottier Jean-François, rampe de la Gare 2	55 15 15
	Honegger Denis, avenue Lachenal 7	55 23 25
Pédicure	Mme Jatou Fernande, rampe de la Gare 6	55 41 41
Physiothérapeutes	Lavattelli Rene route de Suisse 97	55 26 54/55 41 52
	Mme Muller Jutta chemin de l'Ancien-Peage 4	55 43 69
Pharmacies	Pharmacie de Versoix M Aladjem Andre route de Suisse 64	55 10 00/55 10 01
	Pharmacie des Colombieres avenue Lachenal 5	55 12 87

Paroisses

Paroisse catholique-romaine M le Cure Sottaz, route de Suisse 85	55 12 44
Paroisse protestante, M le Pasteur Pierrehumbert, route de Sauvigny 7	55 27 57

Sociétés et groupements locaux

Société	Président	
Alroma	M Laurent Bianco	55 21 13
Association des cavaliers	M Claude Lehmann	55 20 65
Association des colonies de vacances	Mme Lisette May	55 12 48
Association pour la protection des bois de la rive droite	M J-P Schrickler	55 28 67
Club des Aînes	Mme Nelly Verdino	55 11 59
Club cyclotouriste	M Emile Suchet	55 33 44
Club nautique	M René Schneckenburger	55 31 95
Groupe d'animation artistique de Versoix	M Alain Resseguié	55 27 43
Groupe du costume genevois	Mme Claire-Lise Leiser	55 45 23
Groupe des paysannes	Mme Lilly Serex	55 17 14
Ski-Club	M Daniel Conti	55 36 46
Societe federale de gymnastique	M Francis Fragnière	55 13 57
Societe lemanique des courses de levriers	Mme M Charles	48 10 70
Societe de quilles	M Walter Arni	55 18 54
Societe de sauvetage	M Roland Colli	55 23 13
Société de tir	M Jacques Tesauri	55 42 31
Tennis-Club	M Gilbert Botteron	55 14 29
Versoix Basket-ball Club	M Gil Herbez	55 24 81
Versoix Football-Club	M Jean-Pierre Brunet	55 40 64
Versoix Tennis de Table	M Laurent Levrat	55 19 91

Contrôle de l'habitant

Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Bureau du contrôle de l'habitant, rue David-Dufour 1, Genève

Chef de section

Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncés au chef de section Département militaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, Genève

Services Industriels

L'alimentation en eau, gaz et électricité est assurée par les Services Industriels de Genève, rue du Stand 12, Genève